



Fédération Départementale des
CHASSEURS
De Meurthe et Moselle

Pour le retour du Petit Gibier
en Meurthe et Moselle

Fiche technique N° 2

MAI 2000

VERS UNE MEILLEURE EFFICACITE DU PIEGEAGE

L'analyse des comptes-rendus de piégeage nous révèle qu'un mustélidé sur deux est pris à l'aide d'un piège à œuf et un sur trois avec une chatière, trois renards sur quatre à l'aide du collet à arrêtoir ou du piège « Belisle », que les becs droits sont pris avec des parcs à corvidés et les pies avec des cages à compartiments. Ces résultats permettent aux piégeurs de choisir le type de piège le plus approprié en fonction du prédateur recherché.

Piéger par secteur, ne pas disperser vos pièges sur toute la commune car la relève du matin demandera beaucoup trop de temps.

Vous pouvez désigner un aide qui ne sera pas piégeur agréé pour relever vos pièges le matin. Cet aide met à mort les animaux classés « nuisibles », relâche les autres mais ne peut en aucun cas retendre vos pièges.

Derrière la baraque de chasse, **installer un charnier** où seront entreposés les viscères et les peaux du grand gibier tués au cours de la saison. Aménager deux ou trois entrées où pourront être installés des collets à arrêtoirs.

Si aucun de vos chasseurs n'est piégeur agréé, vous pouvez installer des cages. Elles seront laissées à la même place toute l'année et elles finiront par faire partie du paysage. Elles seront installées dans une haie, sur

une planche placée sur un ruisseau ou un fossé que les prédateurs utiliseront pour le traverser, le long d'une volière ou dans les parcs à corvidés, car les corbeaux et la nourriture carnée attirent bon nombre de renards, fouines et autres mustélidés.

Appâter et quand le prédateur vient régulièrement et en toute confiance, poser les pièges. En général, l'animal est pris dans les 2 ou 3 jours. Vous pouvez donc appâter la semaine et piéger le week-end.

Eviter de poser 3 ou 4 collets toute l'année sur les plus belles coulées. Il faut les relever tous les jours pour quelques prises par an et vous serez vite découragé. A l'inverse, **si vous posez un collet sur chaque coulée pendant une dizaine de jours 2 ou 3 fois par an, vos prises seront plus nombreuses** pour une mobilisation moindre.

Faites attention à la lune. Appâter pendant le premier quartier et la pleine lune car les nuits sont claires et les prédateurs sont plus méfiants. Piéger pendant le dernier quartier et la nouvelle lune où les nuits sont noires.

Si vous avez besoin de renseignements ou de conseils sur la réglementation, sur le choix de vos pièges ou sur la façon de les poser, n'hésitez pas à contacter le service technique de la Fédération Départementale des Chasseurs.

La prédation est la principale cause de disparition des poules perdix

Objectif : un piégeur actif par commune

CALENDRIER DES OPERATIONS DE PIEGEAGE

Mois	Administratif	Actions de terrain
JANVIER	Faire les déclarations de piégeage pour l'année	- Piégeage au tas de fumier avec 2 « Belisle » - Piégeage du renard au collet à arrêtoirs
FEVRIER		- Piégeage du renard au collet dans les labours - Piégeage au tas de fumier avec 2 « Belisle » - Piégeage du renard au collet à arrêtoirs
MARS	Cartographier les terriers de renard occupés	- Piégeage au tas de fumier avec 2 « Belisle » - Piéger les pies et les corneilles à l'aide de cages - Piégeage des mustélidés avec des pièges à œufs
AVRIL		- Piégeage des mustélidés avec des pièges à œufs - Piéger les pies et les corneilles à l'aide de cages - Piégeage des corvidés avec un parc à corvidés
MAI		- Piégeage des mustélidés avec des pièges à œufs - Piégeage des renardeaux avec les cages à terrier - Piégeage des corvidés avec un parc à corvidés - Piégeage du renard au collet à arrêtoirs - Piégeage au tas de fumier avec 2 « Belisle »
JUIN	Présenter vos prises aux administrateurs de la F.D.C. 54 ou au service technique ou aux lieutenants de louveterie pour bénéficier de la « prime prédateurs »	- Piégeage des mustélidés avec des pièges à œufs - Piégeage des corvidés avec un parc à corvidés - Piégeage du renard au collet à arrêtoirs - Piégeage au tas de fumier avec 2 « Belisle »
JUILLET	Envoyer son compte-rendu annuel de piégeage à la Fédération Départementale des chasseurs Faire signer son nouveau carnet de piégeage par le maire de son domicile	- Piégeage du renard au collet à arrêtoirs - Piégeage au tas de fumier avec 2 « Belisle »
AOÛT		- Mise en place des cages pièges pour toute l'année - Piégeage du renard au collet dans les labours - Piégeage au tas de fumier avec 2 « Belisle » - Piégeage du renard au collet à arrêtoirs
SEPTEMBRE		- Piégeage des corvidés avec un parc à corvidés - Piégeage du renard au collet dans les labours - Piégeage au tas de fumier avec 2 « Belisle » - Piégeage du renard au collet à arrêtoirs
OCTOBRE	Envoyer à la Fédération des Chasseurs les comptes-rendus de dommages causés par les prédateurs	- Piégeage des corvidés avec un parc à corvidés - Piégeage du renard au collet dans les labours - Piégeage au tas de fumier avec 2 « Belisle » - Piégeage du renard au collet à arrêtoirs
NOVEMBRE		- Piégeage au tas de fumier avec 2 « Belisle » - Piégeage du renard au collet à arrêtoirs
DECEMBRE	Consulter en mairie l'Arrêté préfectoral fixant la liste des animaux nuisibles pour l'année suivante	- Piégeage au tas de fumier avec 2 « Belisle » - Piégeage du renard au collet à arrêtoirs